

## ANNEXE VI

# Attestation de contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation d'animaux et des produits animaux en transit

### I- Bases légales

\* Loi n° 99-24 du 9 mars 1999 relative au contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation .

\* Décret n°                    du                    , organisant l'intervention des médecins vétérinaires et des agents chargés du contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation .

### II- Nature de la marchandise contrôlée :

Animaux

Produits animaux

### III- Description de la marchandise contrôlée :

- Nature : .....
- Nombre/quantité : .....
- Poids net total : .....
- Pays de provenance : .....
- Pays de destination : .....
- Nom de l'exportateur : .....
- Adresse de l'exportateur : .....
- Nom de l'importateur au pays de destination : .....
- Adresse de l'importateur au pays de destination : .....
- Nom du responsable du transit : .....
- Adresse du responsable du transit : .....
- Date d'arrivée au point de passage : .....

### IV : Contrôle sanitaire vétérinaire effectué

- Contrôle documentaire  Date : .....
- Contrôle d'identité  Date : .....
- Contrôle physique  Date : .....

### V : Décision

Refoulement

-Motifs du refoulement : .....  
.....

AUTORISATION DE TRANSIT :

- Itinéraire de transit : .....
- Poste d'inspection frontalier .....

Date : .....

Médecin vétérinaire : .....

Signature : .....

Qualité du signataire : .....

Cachet officiel : .....